

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mai 2025
Date d'affichage 28 mai 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250603-CM2506-DEL1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20+9 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE TROIS JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Françoise PELLODI	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Dominique MORANCE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M Lionel COURTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à la suite de la transmission du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2025.

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2025

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Lionel COURTEMANCHE



Pour Copie conforme

Michel RIVIERE



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée